



Commune de Missy  
Municipalité

Préavis n°12/2021 Au Conseil Général

Relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation  
de la Petite-Glâne (AIRPG)

Missy, le 4 novembre 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

### **Préambule**

Les quatre communes de Vully-les-Lacs, St-Aubin, Missy et Vallon se sont associées pour mener à bien un projet de renaturation de la Petite-Glâne dans leurs périmètres respectifs.

Les deux axes principaux de ce projet sont la préservation des territoires communaux contre les crues et la promotion de la biodiversité.

Les Municipaux responsables des quatre communes, les collaborateurs du bureau d'ingénieurs Triform ainsi que les services cantonaux fribourgeois et vaudois (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour Fribourg et Direction générale de l'environnement pour Vaud) œuvrent depuis plusieurs années pour rendre possible la réalisation de ce chantier d'envergure.

### **But du préavis**

Nous entamons désormais une phase plus concrète de ce projet. Pour pouvoir gérer tous les aspects légaux, financiers ainsi que la collaboration intercommunale, nous devons aujourd'hui nous doter d'une base légale claire.

Un projet de statuts a été élaboré par le COPIL de l'association. Il a été soumis aux services des communes fribourgeois et vaudois, aux quatre Municipalités ainsi qu'aux commissions de leurs assemblées communales respectives. Leurs remarques et propositions de modifications ont été prises en compte dans la mesure du possible, pour aboutir aux statuts qui devaient être soumis aux quatre législatifs.

En date du 21 juin 2021 la votation concernant ces statuts n'a pas pu avoir lieu lors de l'assemblée du législatif de Vully-les-Lacs. Malgré le rapport positif de la commission, les statuts ont suscité une forte opposition de la part de certains citoyens, notamment en ce qui concerne l'entretien, et la représentation des législatifs au sein de l'association.

Ces aspects ont engendré une nouvelle mouture du projet de statuts dont ce préavis fait l'objet.

### **Conclusion**

En conséquence, la Municipalité de Missy a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de prendre la décision suivante :

## Le Conseil Général de Missy

- Vu le préavis municipal n°12/2021,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

D'adopter les statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne (AIRPG)

Municipal responsable : Laurent Morel, Municipal

Approuvé en séance de Municipalité le 15 novembre 2021

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



O. Thévoz



La Secrétaire :



Y. Michel

### Annexe :

- projet définitif des statuts de l'AIRPG